

SOCIÉTÉ CANADIENNE  
D'HISTOIRE NATURELLE

185, RUE SAINT-DENIS

*Le Devoir 18 mars 1926*  
**Le tramway sur le Mont Royal  
soulève des protestations**

**La Société Canadienne d'Histoire Naturelle combat ce projet – Qu'on laisse la montagne comme elle est – On cherche à amener l'établissement de salles de danse et de divertissements douteux sur la montagne**

Le "Devoir" disait ces jours derniers, par distraction, qu'une seule association s'était prononcée, à date, contre le projet d'une voie de tramways dans le parc Mont-Royal. Depuis notre information, plusieurs autres sociétés se sont déclarées hostiles à ce projet. Mais la "Société Canadienne d'Histoire Naturelle" nous écrit que dès le 27 février dernier elle s'est opposée à ce projet et a fait publier dans les journaux le texte d'une résolution que nous donnons plus loin. Le secrétaire-adjoint de la Société, en nous transmettant ce texte, ajoute : "Je profite de cette occasion pour exprimer de nouveau l'opposition de la Société à cette tentative, qui n'est évidemment qu'un truc pour faire accepter plus tard l'établissement de salles de danse et de divertissements douteux au sommet de la montagne, à côté de l'endroit où reposent les morts".

Voici le texte de la résolution de la "Société Canadienne d'Histoire Naturelle :

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HISTOIRE NATURELLE

185, rue Sainte-Denis, Montréal

Extrait du procès-verbal de la 34<sup>ème</sup> réunion de la Société Canadienne d'Histoire Naturelle, tenue au laboratoire de botanique de l'Université de Montréal, le samedi 27 février 1926, à 2 h. 30 de l'après-midi.

"Attendu que le parc Mont-Royal, unique en son genre, est un des plus beaux parcs de l'Amérique et qu'il est nécessaire de lui conserver sa beauté et son cachet naturels;

"Attendu qu'il ne semble pas y avoir de reboisement de ce parc pour remplacer les arbres morts ou détériorés que l'on y coupe;

"Attendu que l'on se propose de laisser pénétrer les automobiles dans ce parc;

"Attendu que l'on se propose d'établir dans ce parc une voie de tramways qui le traversera complètement en un de ses endroits les plus beaux et les plus calmes;

"Attendu que ces projets, mis à exécution, seront une nouvelle cause de déboisement de ce parc, qu'ils en gâteront l'aspect et la beauté, qu'ils en troubleront le calme et qu'ils seront un précédent constituant un pas vers sa commercialisation par l'établissement d'hôtels, de restaurants, de salles de danse et de divertissements bruyants et douteux;

"Attendu qu'il existe d'autres moyens de rendre facile au public l'accès de ce parc;

"En conséquence, sur proposition de M. Ubalde Baudry, la Société Canadienne d'Histoire Naturelle à l'unanimité prie les autorités municipales de prendre les mesures nécessaires pour conserver au parc Mont-Royal sa beauté et son cachet naturels, et s'oppose vivement au projet de laisser et de faire pénétrer dans ce parc les automobiles et les tramways.

Le secrétaire-adjoint,

Erol Boucher.

*Le Devoir*

*18 mars 1926*

UQAM